



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creations d'emplois

Question écrite n° 17985

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la mise en oeuvre de la dotation gouvernementale de 300 millions de francs visant a la creation d'emplois dans le domaine de l'environnement. Cette dotation, qui etait initialement de 200 millions de francs, a ete augmentee de 100 millions de francs supplementaires au terme du comite des ministres sur l'emploi, preside par le Premier ministre, le 25 janvier dernier. Cette somme a ete transferee et repartie par l'Etat entre les conseils regionaux. Quant aux criteres d'utilisation de ces dotations, ils ont ete « assouplis » afin que les collectivites territoriales puissent en beneficier. Il a ete demande aux prefets de region de creer un « comite de pilotage regional pour les emplois verts » et de faire parvenir tous les quinze jours au ministere de l'environnement un etat recapitulatif des « emplois verts » crees dans le cadre de cette dotation. Il lui demande donc de lui indiquer, et cela region par region, le nombre actuel et la nature des emplois effectivement crees (chomeurs ou C.E.S. embauches reellement) au titre de cette subvention. Il rappelle que l'objectif proclame est de « susciter 35 000 emplois verts en deux ans et de faire en sorte que ces emplois se perennisent » (lettre au President du conseil regional d'Alsace). Il tient egalement a faire observer que parmi les emplois a creer, notamment pour les jeunes, une place importante etait accordee au secteur de la politique des dechets et qu'il etait prevu (lettre aux prefets de region et de departement) que la dotation devrait « favoriser l'emergence de projets ». Il demande quelle place, notamment en termes de creation d'emplois, revient dans la mise en oeuvre de cette politique, a la question des dechets de chantiers - question qui devient cruciale du fait de la fermeture des installations d'elimination des dechets par stockage d'ici au 1er juillet 2002, sauf pour « les dechets ultimes ». La gestion et le recyclage des dechets de chantiers qui sont plus importants que les dechets menagers (0,5 tonne/habitant pour les premiers et 0,4 tonne/habitant pour les seconds) prennent donc une place urgente toute particuliere. Dans ce domaine ou la France connait un retard certain par rapport a d'autres pays europeens, des dispositions creant un elan reel s'imposent. Des etudes ont ete realisees et des experiences tentees dans quelques regions. Il y a la un gisement important « d'emplois verts » ainsi qu'une source de progres et d'economie pour l'environnement. Il demande donc les mesures qu'il compte prendre en ce domaine afin de ne pas prendre plus de retard et de favoriser la creation d'emplois utiles a la societe toute entiere.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaite obtenir du ministre de l'environnement, d'une part, des informations chiffrees sur les emplois verts region par region, d'autre part, le nombre d'emplois crees dans le secteur des dechets. Au 17 octobre 1994, le nombre de projets createurs d'emplois dans l'environnement etait de 1 044 , representant 12 413 contrats verts, chiffres qu'il convient de comparer a l'objectif de 35 000 emplois sur les deux annees 1994 et 1995. Les tableaux ci-dessous detaillent ces chiffres et apportent l'ensemble des informations souhaitees en ce qui concerne la repartition par categories d'emplois, ainsi que, par region, l'objectif souhaite et le nombre d'emplois crees. Le ministre de l'environnement ne dispose pas actuellement d'informations concernant la creation des emplois lies aux dechets de chantiers ; un bilan chiffre sera realise en debut d'annee 1995, qui distinguera les principaux domaines d'activite dans lesquels des emplois verts auront ete crees.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17985

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 novembre 1994

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4429

Réponse publiée le : 28 novembre 1994, page 5898